

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CASTELRENAUDAIS**



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

*Prises par délégation du Conseil Communautaire  
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais  
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)*

Date de la convocation : le 10 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

**Séance du 17 avril 2024**

**Le dix-sept avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :

Brigitte DUPUIS, Présidente,

Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Alain DROUET, Gino GOMMÉ Vice-Présidents,

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Jocelyne PETAY, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice

VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents :

Véronique BERGER, Frédéric LAUGIS

Joël DENIAU a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**BC 2024-13**

**Objet : Modification du tableau des effectifs – suppression des postes vacants**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1, et L.542-1 à L.542-5,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la modification de mode de gestion du multi-accueil, il convient de supprimer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant de supprimer et de créer un emploi.

Il est proposé de supprimer les emplois suivants du service petite enfance du tableau des effectifs :

Emploi	Grade	Catégorie	Tableau existant	Modification	Nouveau tableau	Durée hebdomadaire
Service petite enfance	Éducateur de jeunes enfants	A	6	4 (détachement VYV3)	2	TC
	Auxiliaire de puériculture	B	1	1 (détachement VYV3)	0	TNC 28/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint d'animation	C	2	2 (détachement VYV3)	0	TC
	Adjoint d'animation ppal 2° classe	C	1	1 (détachement VYV3)	0	TC
	Adjoint technique	C	1	1 (détachement VYV3)	0	TC
	Adjoint technique ppal 2° classe	C	1	1 (détachement VYV3)	0	TC

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 037-243700499-20240417-BC2024\_13-DE



**Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents :**

- **MODIFIE** le tableau des effectifs en supprimant les emplois devenus vacants ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Château-Renault, le 19 avril 2024

La Présidente,  
Brigitte DUPUIS



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CASTELRENAUDAIS**



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

*Prises par délégation du Conseil Communautaire  
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais  
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)*

Date de la convocation : le 10 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

**Séance du 17 avril 2024**

**Le dix-sept avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :

Brigitte DUPUIS, Présidente,

Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Alain DROUET, Gino GOMMÉ Vice-Présidents,

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Jocelyne PETAY, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents :

Véronique BERGER, Frédéric LAUGIS

Joël DENIAU a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**BC 2024-14**

**Objet : Modification du tableau des effectifs – service aux usagers**

Conformément à l'article 313-1 du Code général des collectivités territoriales, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il est proposé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de 25/35<sup>ème</sup> à 30/35<sup>ème</sup> de l'agent en charge des circuits de transport scolaire afin de diversifier ses missions en lien avec les usagers. En effet il viendrait renforcer les animateurs de France Services dont le nombre de partenariats avec les organismes publics augmente.

**Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents :**

- **MODIFIE** le tableau des effectifs en modifiant les missions et le temps non complet (30/35<sup>ème</sup>) du contrôleur des circuits de transport scolaire et animateur France services sur le grade d'adjoint technique.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault, le 19 avril 2024

La Présidente,  
Brigitte DUPUIS

